

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 juillet 2017

| | |
|---|---------------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : | 19 |
| Nombre de membres en exercice : | 19 |
| Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : | 11+2 pouvoirs |
| Date de la convocation : | 18.07.2017 |
| Date d'affichage : | 18.07.2017 |

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-cinq juillet à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 11 Présents : Y.HUTCHINSON – G. DUBOIS – P. VANDEN DORPE – A. MARQUE – N. GUISLAIN - L. BASECQ
- S. MOUVEAUX – P. JOURDAIN - - D. DUMONT – Sylvie VANEECKE - D. DEBAISIEUX -
2 Absents ayant donné pouvoir : P. HORY à G. DUBOIS - D. CREMIEUX à Y. HUTCHINSON
6 Absents excusés : P. ALLIOT – D. DEVOS – F. BEUGNIET – C. KNOBLOCH – S. CITERNE – F. DESMET
Secrétaire : P. VANDEN DORPE

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose de nommer M. Pascal VANDENDORPE en qualité de secrétaire de séance.

M. Pascal VANDENDORPE, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance du conseil municipal peut se tenir.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 juin 2017**
- 2. Désignation des délégués pour les élections sénatoriales.**

Yvan HUTCHINSON :

« Avant toutes choses, nous allons passer à l'approbation du dernier PV de la séance du 30 juin 2017 ?
Avez-vous des remarques particulières ou des questions ? Je vous propose de l'approuver
Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Yvan HUTCHINSON :

« 2017-34 – Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Il revient à l'assemblée de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il convient maintenant de mettre en place le bureau
Pour des problèmes de parité et de mixité, il convient de procéder à nouveau à la désignation des délégués aux élections sénatoriales.

Est désigné comme en qualité de secrétaire M. Pascal VANDENDORPE.

Le quorum est atteint.

En application de l'article R133 du code électoral, le bureau électoral présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur Guy DUBOIS, Monsieur Denis DUMONT, Monsieur Pierric JOURDAIN, Monsieur Ludovic BASECQ.

M. JOURDAIN étant en retard on peut considérer Stéphane MOUVEAUX comme le deuxième plus jeune conseiller municipal présent ici ce soir.

Je vous invite donc maintenant à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il est rappelé qu'en application des articles R 142 et R 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Les candidats sont proclamés dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée. Les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants.

Je précise également que les députés, les conseillers régionaux, les conseillers généraux, les conseillers territoriaux de Saint Pierre et Miquelon et les membres d'une assemblée de province de Nouvelle Calédonie ne peuvent être élus délégués ou suppléants par les conseils municipaux dans lesquels ils siègent. Je ne peux donc être élu.

Il est indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

L'article L289 du CE, rappelle que chaque liste doit comporter un candidat de chaque sexe et respecter l'alternance à savoir un homme/ une femme ou une femme/un homme.

Nous pouvions faire deux listes mais nous avons fait un choix de concertation en constituant une liste unique. La répartition des postes n'a fait l'objet d'aucune difficulté. Je rappelle que je ne peux pas figurer sur la liste car je suis moi-même grand électeur de par ma fonction de conseiller régional.

Une seule liste est candidate : PREMESQUES Pour les Sénatoriales

Il est procédé au vote des délégués – J'appelle à venir voter :

Arrivée de Pierric JOURDAIN qui prend la place de Stéphane MOUVEAUX

1. Monsieur Yvan HUTCHINSON
2. Monsieur Guy DUBOIS
3. Madame Pascale ALLIOT – absente excusée
4. Madame Dany DEVOS – absente excusée
5. Monsieur Pascal VANDEN DORPE
6. Madame Nathalie GUISLAIN
7. Monsieur Arnaud MARQUE
8. Madame Frédérique BEUGNIET – absente excusée
9. Monsieur Ludovic BASECQ
10. Madame Cathy KNOBLOCH – absente excusée
11. Monsieur Stéphane MOUVEAUX
12. Madame Stéphanie CITERNE – absente excusée
13. Monsieur Pierric JOURDAIN
14. Madame Delphine CREMIEUX – pouvoir à Yvan HUTCHINSON
15. Monsieur Pascal HORY – pouvoir à Guy DUBOIS
16. Monsieur Denis DUMONT
17. Madame Sylvie VAN EECKE
18. Monsieur Dominique DEBAISIEUX
19. Madame FLEUR DESMET – absent excusée

Le scrutin est clos. Les membres du bureau peuvent procéder au dépouillement

Résultat du dépouillement :

Bulletins dans l'urne : 13 - Blancs, nuls, vides : 0 - Suffrages exprimés : 13

La liste « Prêmesques Pour les Sénatoriales » a obtenu 13 voix.

Sont donc élus les membres de la liste «PREMESQUES Pour les Sénatoriales» composée de :

1. Arnaud MARQUE (Titulaire)
2. Pascale ALLIOT (Titulaire)
3. Stéphane MOUVEAUX (Titulaire)
4. Nathalie GUISLAIN (Titulaire)
5. Dominique DEBAISIEUX (Titulaire)
6. Delphine CREMIEUX (Suppléant)
7. Guy DUBOIS (Suppléant)
8. Sylvie VAN EECKE (Suppléant)

Toutes mes félicitations. S'il y a des observations à apporter ou des réclamations, elles peuvent être portées au procès-verbal de l'élection.

Aucune observation ou réclamation ? Les PV peuvent être signés.

L'élection est terminée. Il est 19h20

L'ordre du jour est épuisé. Je vous remercie les présents

En question diverse :

Je fais un clin d'œil à Daniel GELOEN présent ici dans la salle car il va bientôt quitter la région pour la Bretagne. Je lui souhaite une bonne retraite. Il reste néanmoins attaché à notre région il a traité plus de 160 dossiers dans notre commune notamment des contentieux assez lourds. Nous réfléchissons à pouvoir pérenniser ce service avec pourquoi pas un système de visio-conférence. Je voulais te remercier pour le travail effectué au sein de la commune.

Y'a-t-il d'autres questions diverses ?

Non

La séance est levée.